

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE PAR LE REGROUPEMENT DES CHAMBRES DE COMMERCE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

PROJET : MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

21 MAI 2015

Présentation du Regroupement :

Le Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean regroupe les six Chambres de commerce de la région : la Chambre de commerce de Normandin, la Chambre de commerce de Roberval, la Chambre de commerce du Saguenay, la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien et la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est. La mission que le Regroupement s'est donnée est de défendre les intérêts communs de leurs membres, stimuler l'esprit entrepreneurial dans un esprit de développement durable sur des dossiers conjoints ou d'intérêts communs.

Ce mémoire est rédigé au nom du **Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean.**

Discussions :

La région s'est développée à partir de l'industrie forestière et de l'agriculture. Ce sont ensuite développées les alumineries qui ont pu profiter – et profitent toujours – de l'important potentiel hydroélectrique de la région. Malheureusement, la crise du bois d'œuvre a modifié le paysage régional. Au début des années 2000, les journaux ont commencé à rapporter des pertes d'emplois et des usines ont été contraintes de fermer. Nous avons ainsi vu disparaître des milliers d'emplois directs et indirects, ce qui a eu pour résultat d'augmenter le taux de chômage et suggérer l'exode des jeunes.

Depuis, l'économie roule au ralenti. Nous avons, bien entendu, eu la chance d'avoir de grands chantiers comme AP-60 de Rio Tinto Alcan et la construction de la centrale Péribonka IV, mais bien peu de nouveaux emplois ont été créés par la suite. La région a un besoin criant de projets structurants qui feront travailler la population pendant la construction, mais garantiront également de nombreux emplois de qualité pendant plusieurs années. Depuis trop longtemps, les mauvaises nouvelles socioéconomiques accaparent les médias : pertes d'emplois, augmentation du taux de chômage, diminution de la population active,... Nous

nous devons de redresser cette situation, il y va à long terme de la survie de la société en région. Dans le contexte économique mondial actuel, la diversification économique est de mise.

Plus que jamais, nous entendons parler de diversification économique. Le projet Lac à Paul est un moyen de diversifier notre économie qui créera des emplois dans notre belle région. Un tel projet, selon les données du promoteur, représente plus de 12,6 G\$ de retombées économiques totales pour l'ensemble du Québec sur la durée de vie totale du projet (construction, exploitation et restauration), soit un impact moyen annuel de 450 M\$; Sur une base annuelle, environ 1670 emplois seront soutenus directement ou indirectement par le projet.

Il faut se doter d'une vision pour développer la transformation des ressources exploitées et créer de véritables grappes industrielles reliées aux projets miniers. Ces grappes représentent une diversification qui se répercutera positivement sur la région. Par exemple, il est connu qu'une aluminerie crée une grappe d'environ 400 entreprises qui sont reliées à elle à différents degrés. Il est raisonnable de supposer que la transformation des ressources peut amener le même effet positif.

En ce qui concerne le respect de l'environnement, Arianne Phosphate a montré sa détermination à travailler en ce sens. Le promoteur a même projeté de construire une usine entièrement électrique, sans cheminée, une innovation au Québec! De plus, le promoteur compte utiliser du gaz naturel liquéfié, comme ayant moins d'impact sur l'environnement que l'utilisation du diesel seul. En ce qui concerne le transport du concentré, il se fera dans des camions fermés et le déchargement s'effectuera également en circuit fermé, ce qui minimisera la pollution par les poussières. Nous avons pu constater, lors des différentes présentations, que le promoteur travaille sur des mesures d'atténuation et de compensation pour diminuer son empreinte et ses impacts. A cet égard, nous désirons l'ouverture et la transparence de l'entreprise concernant l'élaboration et les communications de son projet. D'ailleurs, la mise en place d'un comité de suivi fait de façon volontaire est un excellent exemple d'ouverture.

Conclusion :

Nous souhaitons sincèrement que ce projet se réalise. C'est toute la région qui en bénéficiera. Quand les gens travaillent et gagnent de bons salaires, ils contribuent à l'économie (restaurants, maisons, vêtements, loisirs, etc). Dans le cas contraire, les commerces s'en ressentent directement. Le secteur tertiaire dépend directement du secteur primaire. Il ne faut pas oublier que ce sont toutes les strates de l'économie qui bénéficient de projets structurants comme celui d'Arianne Phosphate. Nous espérons que vous aussi, gens de la Commission, vous verrez que la région a besoin du projet d'Arianne Phosphate pour prospérer!

Dave Gosselin

Président du Regroupement des Chambres de commerce du SLSJ